

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix huit, le vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du quinze février deux mil dix huit, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire (M. Gérard pour les finances jusqu'au point n°2.2)

PRESENT(E)S : André CORZANI, Lionel GERARD, Lucien VIGO, Jean-Jacques GOTTINI, Pascale FRANGIAMORE, Edouard KOZLOWSKI, Sylvie LUCCHESI-PALLI, Gérard KEFF, Gérard LINTZ, Lydie BAGGIO, Lorella BERTIN, Gérard MASSENET, Nadine OREILLARD, Mario CROCENZO, Rosa ROSSI, René METZINGER, Alain SAVARD, Sébastien FURLAN, Antoine DIASIO, Isabelle WOLFF, Anaïs GAYSSOT, Pierre-André THIEBAULT

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S : Françoise BERG par Lionel GERARD, Christine ZATTARIN par Lydie BAGGIO, Audrey PONT par Sylvie LUCCHESI-PALLI, Jean-Louis CANO par Lucien VIGO, Liliane COGNARD par Pascale FRANGIAMORE, Emmanuel BERGE par André CORZANI

ABSENTE EXCUSEE : Anne-Marie SPATARO

Monsieur le Maire ouvre la séance, donne lecture des pouvoirs et sollicite une candidature à la fonction de secrétaire de séance. A l'unanimité, Mme Frangiamore est désignée secrétaire.

Lors du vote du procès verbal du dernier conseil, certains élus émettent des remarques :

- M. Thiébault regrette que le Maire n'ait pas mentionné le décès de M. Christian Coftier, ancien conseiller municipal et représentant des parents d'élèves.
- M. Thiébault soulève que la réponse du Maire à sa question orale liée au prix de vente des résidences Moulin et Peltier démarre par la phrase suivante : « Encore une fois, quel décalage, les informations ont déjà été données à plusieurs reprises, en conseil municipal et en conseil d'administration du CCAS, mais je vais les redonner ... ». Or, après recherches sur les précédents comptes-rendus, aucune mention de prix n'y a été

retrouvée ; les prix ont certainement été annoncés en conseil d'administration du CCAS mais pas en séance de conseil municipal.

- M. Savard regrette que le compte-rendu ne mentionne pas que M. Thiébault ait clairement affirmé qu'il ne participait pas volontairement aux commissions de travail. Ce manquement qui revient à ne pas exercer ses fonctions d'élu est un cas de révocation. M. Savard souhaite qu'il soit rappelé à M. Thiébault, qu'en tant qu'élu, il a des devoirs.
- M. Savard se dit satisfait de lire que M. Thiébault a utilisé le prétexte de l'âge pour déverser sa bile qui frise le racisme anti-vieux. Ce serait bien que le conseil municipal lui fasse une remontrance à ce sujet. D'ailleurs, en parlant de racisme, il donne lecture d'un mail de M. Thiébault adressé en décembre 2016 à ses colistiers et qu'il a remis au secrétariat du Maire. Le texte est assez brouillon et M. Thiébault écrit : « pour moi, le fascisme c'est celui du blanc italien (descendant des chemises noires) qui refuse toute intrusion autre qu'italien, mâle et catholique. Il accepte cependant une maîtresse arabe ». De ce qui était dit avant dans le mail, on pouvait penser qu'il ne s'adressait à personne en particulier mais quand il parle de « maîtresse arabe », c'est assez fourbe et il voulait peut-être finalement viser quelqu'un. Puis il poursuit la lecture du mail : « C'est exotique mais là, je n'entends pas nos courageux dissidents oser le dire ».

Monsieur le Maire répond aux remarques :

- Concernant M. Coftier Christian, celui-ci est décédé entre les deux séances de conseil municipal, il ne pouvait donc pas en parler lors de la réunion du 21 décembre 2017. Il y reviendra plus tard dans la séance.
- Concernant la phrase liée au prix de vente des résidences, il propose de la retirer.
- Il propose de réintégrer au compte-rendu le fait que M. Thiébault ait annoncé qu'il ne participait pas volontairement aux commissions de travail.
- Concernant le mail de décembre 2016, qui a été déposé au secrétariat juste avant la séance, le Maire considère que de tels propos situent bien celui qui en est à l'origine. M. Thiébault se caractérise par une seule méthode : les excès en tous genres pour exister. Les propos tenus dans ce mail sont inquiétants, intolérables, indignes et en disent long sur sa personne ; il ne mérite en retour que l'expression d'un mépris aussi profond que celui qu'il réserve à cette assemblée. Si M. Thiébault avait tenu des propos de même nature publiquement en séance de conseil municipal, le Maire aurait évidemment pris une décision en rapport avec la discipline de ce conseil voire aurait engagé des procédures. Il se dit déterminé à porter un coup sévère aux idées nauséabondes véhiculées par M. Thiébault.

Le Maire entre dans l'ordre du jour et donne la parole à M. Gérard pour les points financiers.

1- FINANCES

1.1- Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Le total des crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2017, hors emprunt, s'élève à 1 436 805 €. Le quart des crédits s'élève donc à 359 201.25 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'inscription, par anticipation au budget principal 2018, des dépenses suivantes :

- Requalification de la rue du Commerce – 2^{ème} tranche : 331 108 € (art 824/2151/201306)
- Remplacement de la VMC dans les locaux de Cavazik : 15 080.05 € (art 025/21318)
- Mise en place d'un contrôle d'accès au tennis : 5 283.66 € (art 414/21318)
- Container de stockage des illuminations de Noël : 3 074.40 € (art 024/2188).

M. Furlan confirme le problème d'humidité dans les locaux de Cavazik ; cependant, il souhaite qu'une étude y soit menée pour voir si le problème d'humidité n'est pas uniquement lié à une VMC inadaptée, d'autant qu'il y a un véritable souci de conservation des instruments de musique.

M. Gérard précise que les services ont étudié le problème et la solution réside bien dans la nécessité de revoir la VMC.

1.2- Avenant n°3 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Après avoir rappelé que les actes soumis au contrôle de légalité sont transmis par voie électronique suivant une convention signée avec la Préfecture, Monsieur Gérard, adjoint au Maire, informe le conseil de la nécessité de signer un avenant n° 3 ayant pour objet de prendre en compte le changement d'opérateur de transmission.

En effet, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, avec iXbus, cesse de proposer cette prestation en juin 2018.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le choix de l'opérateur Xdemat de Troyes.

Pour rappel, le conseil municipal a déjà délibéré pour adhérer à cette société publique locale le 28 septembre 2017.

1.3- Remboursement de frais de mission à un adjoint

M. Lionel GERARD, 1^{er} adjoint au Maire, s'est déplacé à Paris le 30 janvier dernier pour assister à une journée thématique sur les communes nouvelles.

A cette occasion, il a assumé une dépense de 114 € correspondant aux frais de transport SNCF.

A l'unanimité (M. Gérard n'a pris part, ni au débat, ni au vote), le conseil municipal décide de lui rembourser cette dépense.

Monsieur le Maire revient sur plusieurs informations et notamment sur la disparition de Christian Cofrier :

- Il rend hommage à Christian Cofrier qui était quelqu'un de proche et un ami ; il était élu municipal il y a de nombreuses années et président de la FCPE. Il rappelle ses qualités de militant dans le domaine scolaire. Une minute de silence est observée.
- Le conseil municipal aura à donner un avis sur la constitution de la commune nouvelle avant l'été. S'ensuivront une consultation dont les modalités n'ont pas encore été définies, et une décision définitive prise à l'automne prochain. 8 groupes de travail, composés d'élus et d'agents, vont être constitués pour aborder les différentes thématiques. D'ici 15 jours, ils vont commencer à fonctionner. Chaque élu pourra s'inscrire dans 2 groupes maximum.

- Cet après-midi a eu lieu un comité de pilotage sur le centenaire du 11/11/1918 ; la rénovation complète du monument aux morts sera proposée au budget primitif 2018. Par ailleurs, le CPHJ envisage d'éditer un ouvrage de 80 pages sur l'histoire du monument ; si cela se concrétise, la ville en sera co-éditrice.

2- PERSONNEL

2.1- Aide sociale en faveur des agents communaux

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le barème 2018 des aides sociales en faveur des agents communaux.

3- MARCHES PUBLICS

3.1- Réhabilitation de la rue du Commerce – 2^{ème} tranche

Monsieur Vigo, adjoint au Maire, expose à l'assemblée que la 2^{ème} tranche de la réhabilitation de la rue du Commerce est opérationnelle. Compte tenu du fait que l'opération est supérieure à 207 000 € HT, il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les marchés dans les conditions ci-après, après avis de la commission d'examen des offres qui s'est réunie le mardi 20 février 2018 :

Lot n° 1 – voirie et réseaux secs -	
Tranche ferme	226 262.35 € HT
Tranche optionnelle	33 152 € HT
Lot n° 2 – éclairage public	16 180.16 € HT
Montant total lot n° 1 + lot n° 2	266 178.51 € HT

Après en avoir débattu et statuant à l'unanimité, le conseil valide le montant du marché et autorise le maire ou son représentant à signer les marchés.

4- AFFAIRES GENERALES

4.1- Déplacement du marché hebdomadaire

Monsieur le maire indique aux conseillers municipaux qu'à chaque déplacement du marché, à l'occasion de la fête foraine ou d'une occupation ponctuelle de la place de l'hôtel de ville, de plus en plus de commerçants demandaient que cette organisation perdure, eu égard à leur chiffre d'affaires qui était plus intéressant à ces occasions. Certains ont même demandé au placier de faire cette proposition au maire. Il faut ajouter que l'ensemble des marchés de la région connaissent une baisse de la fréquentation des commerçants, Joeuf ne faisant pas exception à la règle, même si le marché est toujours bien achalandé (40 défections sur 119 en 5 ans). Il est temps de réagir pour préserver ce service d'intérêt général.

Par ailleurs, de nombreux joviciens ont fait part aux policiers municipaux des difficultés rencontrées les vendredis matins. Ils ne viennent pas au marché ou dans les commerces du quartier mairie car il est beaucoup trop compliqué d'y circuler et surtout d'y stationner.

De nombreux commerçants, quant à eux, ont fait part aux placiers de leur grande difficulté financière car ils se trouvent dans les allées devenues désertes ou présentant trop d'emplacements vides, comme dans la rue Pasteur du côté de la poste, ou du côté de l'école qui a perdu 10 emplacements. Dans la rue de l'hôtel de ville, la fréquentation a fortement baissé, ne dépassant plus le local des pompes funèbres.

De plus, la tentative de rassembler tous les étals sur la place est compliquée, car la proximité avec la concurrence crée des tensions voire des conflits au moment de l'installation. En fait, cela génère plus de problèmes que de solutions, tant que les 3 allées jouxtant la place resteront ouvertes.

Par ailleurs, les dispositions et prescriptions relatives au dispositif VIGIPIRATE et au nouveau C.S.I. (code de sécurité intérieure) ont amené les services à renforcer la sécurité par des moyens nouveaux : plots en béton, barrières Vauban et véhicules barrages. Cette sécurisation est difficile à mettre en place en présence de quatre accès, de deux écoles et établissements publics et privés (mairie, poste, banques), tandis que la mise en sécurité d'une seule rue avec deux accès est nettement plus simple et efficace.

Dans la configuration d'une seule rue, type braderie, les clients trouveront leurs commerçants favoris et passeront forcément devant les étals des autres camelots qui, jusqu'alors étaient isolés à l'une des 3 extrémités actuelles. Une partie « alimentaire » sera installée au milieu du marché. Ainsi, les clients seront naturellement incités à traverser le marché, passant donc devant tous les étalages.

Fort de tous ces éléments, le maire a été saisi d'un projet de déplacement permanent du marché dans la rue de l'hôtel de ville. Les avantages sont nombreux :

- Redynamisation du marché du point de vue économique
- Libération du stationnement sur la place (facilité non négligeable pour les clients)
- Meilleure sécurisation du marché dans le cadre des normes en vigueur.

Le maire a rencontré les commerçants sur le marché ainsi que le syndicat qui les représente. Les échanges ont été fructueux et positifs, la démarche de transparence et d'écoute ayant été fortement appréciée.

Au vu de tous ces éléments, il est proposé au conseil de se prononcer sur le déplacement du marché hebdomadaire dans la rue de l'hôtel de ville à compter du 2 mars 2018. Une évaluation du nouveau dispositif sera menée dans quelques mois afin d'envisager sa validation définitive.

M. Furlan estime que les arguments mis en avant par la municipalité sont discutables, même si certains points sont défendables, notamment en ce qui concerne les commerçants isolés. Pour lui, l'équipe de police municipale, en charge du marché, connaît une surcharge de travail le matin, entre la gestion du marché proprement dit et les problèmes de parking. Et c'est précisément cette surcharge qui l'a poussée à trouver des solutions alternatives.

Selon lui, les commerçants qui sont bien installés et ont leur clientèle régulière ont été oubliés dans la réflexion et le problème vient uniquement des commerçants placés à l'extérieur de la place. Il ajoute que le souci actuel du marché est plus un souci de placement que de positionnement. Il n'est pas certain que déplacer 60 ans de marché soit la meilleure solution pour régler le problème.

Il aurait fallu réfléchir à une solution plus adaptée.

Mme Baggio parle au nom de Mme Zattarin et explique la crainte de cette dernière de dissuader les personnes âgées de se rendre au marché compte tenu de l'inclinaison de la rue de l'Hôtel de Ville et de la difficulté à remonter la rue.

Mme Baggio, quant à elle, pense que la baisse de fréquentation est à mettre en liaison directe avec deux marchés mis en place en Moselle le même jour.

M. Savard a aussi été en contact avec des commerçants : certains sont pour, certains sont contre. Mais ce qu'il recherche c'est l'intérêt général et non pas l'intérêt particulier.

Il y a des marchés en « rue » qui fonctionnent très bien, tout comme des marchés en « place ». Les bouleversements sont toujours à prendre avec énormément de prudence. Mais, pour lui, la question centrale reste le repositionnement. Comme l'a dit Mme Baggio, certains marchés se sont ouverts en Moselle et attirent certains de nos commerçants. Il faut en tenir compte et peut-être reconcentrer les commerçants sur la place, car à Joeuf, le système en « place » a bien fonctionné dans le passé. Il ne s'oppose pas à une expérience sur la rue mais il a peur qu'un commerçant, qui ne serait pas satisfait ou bout de 2 ou 3 fois, pourrait partir et ne plus revenir.

M. Furlan revient sur les changements. Le marché de Thionville a été déjà été déplacé deux fois. Même si l'intention était louable de donner de meilleurs emplacements aux commerçants avec un sol spécial, ce marché est connu aujourd'hui comme la plus grande catastrophe. En effectuant un essai, il faudra savoir revenir en arrière quand il le faudra.

Monsieur le Maire a entendu tous les arguments et se dit content de la richesse et de la sérénité du débat. Tout le monde est évidemment attaché à la bonne santé du marché.

Il précise qu'il serait effectivement plus facile de ne rien changer, de laisser les choses aller et de les retoucher à la marge.

Le projet validé en bureau municipal a été effectivement proposé par le placier lui-même ; pour autant, ce n'est pas sa charge de travail qui l'a conduit à cette idée. Il convie M. Furlan à échanger sur ce sujet avec lui. Le placier recherche bien des modalités de développement et tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a actuellement des artères favorisées (centrales) et défavorisées (aux extrémités). Bien évidemment, les commerçants favorisés restent attachés à leur emplacement.

Est-ce qu'on est sûr d'avoir raison ? Non, on se pose bien ici dans une expérimentation et il faut se laisser du temps pour apprécier la démarche ; nous allons nous atteler à communiquer, développer des animations, renforcer les ramassages en véhicule collectif pour irriguer le marché.

Il rappelle aussi les questions liées à la sécurisation des marchés ; des obligations existent et il est plus facile de défendre le marché en format « rue » plutôt qu'en « place ».

C'est l'ensemble de ces considérations qui ont porté ce projet audacieux et en même temps modeste. Le déplacement est en effet modeste, contrairement à d'autres villes qui le déplacent dans d'autres quartiers. On va occuper la rue de l'Hôtel de Ville qui l'était déjà partiellement. Par ailleurs, la libération de la place de l'Hôtel de Ville permettra de redonner un parking d'accès important comme celui de la salle des sports. Le maire rappelle pour conclure qu'il s'agit bien d'une expérimentation et que dans ce cadre un réajustement est possible.

Le conseil municipal, par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (MM. Savard, Diasio, Furlan, Thiébault, Mmes Baggio et Zattarin) approuve le déplacement du marché dans la rue de l'Hôtel de Ville. *Précision du rédacteur : le vote de Mme Baggio est contre, car on ne peut dissocier son vote de celui de la personne que l'on représente.*

5- MOTION

5.1- Motion pour le maintien du Tribunal de Grande Instance au Val de Briey

En octobre dernier, la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a dévoilé son projet de loi quinquennal qui imposerait un nouveau schéma d'organisation à l'échelle des départements.

Cette réforme annoncée de la carte judiciaire, rebaptisée « réseaux judiciaires », vise en réalité la création des tribunaux départementaux de première instance et la transformation de nombreuses juridictions, telles que le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Briey, en « chambres détachées » vidées de leur procédure, au détriment de la proximité de la justice avec le justiciable, du principe de l'inamovibilité des magistrats, et des conditions de travail de professionnels dont l'affectation géographique deviendrait flexible.

Bien que la Ministre assure qu'aucun lieu de Justice ne fermera, l'un des objectifs est bien de réduire le nombre de compétences judiciaires de certains tribunaux. Un tribunal tel que celui de Briey court le risque de voir son champ de compétences amoindri. Très concrètement, le prononcé des divorces, une partie du droit commercial et le droit bancaire seraient relocalisés à Nancy.

La disparition de certains pouvoirs du TGI affecterait une population déjà en difficulté. Une Justice de proximité, au même titre que l'école ou la mairie, constitue, pour les habitants, un interlocuteur local indispensable au bon déroulement de notre vie sociale et économique. Une distance entre le lieu où se dit le droit et les usagers conduira inmanquablement ces derniers à se dessaisir de cet outil indispensable au bon fonctionnement de notre contrat social collectif.

Par ailleurs, la disparition de ces formes d'accompagnements judiciaires, administratifs et techniques de proximité sur un territoire à forte demande suscite l'inquiétude tant elle relève d'une stratégie d'économies contre-productives, dépourvue d'une vision à long terme. C'est une menace qui nourrit un fort sentiment d'insécurité, en particulier chez les greffiers, le personnel administratif et les contractuels, qui méritent tout notre respect.

Les caractéristiques du tribunal de Briey, comme des tribunaux d'instance en général, autorisent un travail d'équipe de tout le personnel judiciaire, greffe et magistrats, particulièrement efficient. Le TGI de Briey fonctionne bien, nous certifie Monsieur le Bâtonnier et propose des délais de traitement raisonnables. Cette juridiction de proximité assure au justiciable une saisine accessible de la justice avec un formalisme réduit et une décision rapide dans les différents contentieux de la vie quotidienne.

La Chancellerie s'engage dans une stratégie dangereuse en cherchant à faire des économies sur le compte des territoires. En restructurant la carte judiciaire au détriment de notre bassin, en éloignant ainsi la justice des justiciables, elle affaiblit les moyens de la Justice de notre département et porte un coup dur à la démocratie et au territoire, notamment à ses moyens de développement et à son attractivité.

Le maintien d'une justice de proximité est, à ce titre, indispensable à la vitalité des territoires, qui souffrent déjà injustement d'une carence toujours plus forte en matière de services publics. L'Etat est le garant de la cohésion sociale. Il doit permettre à nos territoires de vivre pleinement et d'être en capacité de développer leurs richesses humaines, sociales et économiques.

L'enjeu de cette réforme des réseaux judiciaires est donc de taille puisqu'il s'agit de garantir, ni plus ni moins, l'accès au droit et à la justice pour tous.

Considérant l'ensemble de ces éléments ;

Considérant que le déménagement de compétences du Tribunal de Grande Instance de Briey à Nancy va engendrer de réelles difficultés pour nos habitants, et particulièrement pour les personnes peu mobiles ;

Considérant que cette réforme de la carte judiciaire ne peut que contribuer à la dégradation des services publics de proximité auxquels les élus locaux sont attachés ;

Considérant qu'une bonne gestion de la Justice est intimement liée à la proximité entre les justiciables et les juridictions, et que celle-ci ne doit pas être sacrifiée au nom de seules raisons budgétaires ;

Considérant que la carte judiciaire, loin de répondre simplement à une logique de découpage purement administratif, doit faire écho aux spécificités des activités judiciaires et des besoins des justiciables ;

Le Conseil Municipal de Joeuf, à l'unanimité :

S'inquiète des conséquences de la fermeture d'une partie importante des services et pouvoirs du TGI de Briey, et de leur déménagement et de leur concentration à Nancy ;

S'interroge sur la prévalence de l'intérêt économique et stratégique d'une telle décision ;

S'interroge sur le devenir de l'accès des justiciables et de l'ensemble des personnes concernées, à ce service public de proximité ;

Rappelle les besoins en termes d'accompagnement pour la population de notre bassin et des alentours, notamment au regard des spécificités liées aux échanges socio-économiques transfrontaliers ;

Dénonce le fait que le gouvernement veuille modifier la carte judiciaire actuelle sans avoir, au préalable, mené à son terme et évalué la réforme de la première instance via une concertation qualifiée par les magistrats eux-mêmes "de pure façade" ;

Demande à Madame la Ministre de la Justice de bien vouloir prendre en considération ces éléments, ainsi que les problématiques quotidiennes des justiciables et des professionnels de la Justice, et de considérer que rien ne saurait justifier une remise en cause des compétences pleines et entières des juridictions actuelles, dont le TGI de Briey, pas plus qu'une modification de l'actuelle carte judiciaire qui maltraiterait nos territoires et étrillerait ceux qui y vivent.

M. Savard est d'accord avec la motion mais veut élargir la question au déshabillage complet de l'ensemble du maillage territorial à tous niveaux (santé, transports, accès aux droits, ...). Il faut prendre position, non pas point par point sur tous les sujets, mais une résolution globale d'ensemble assortie de propositions que nous pourrions mener au sein du conseil.

Le Maire explique que cela fait longtemps que c'est fait mais que cela peut être refait. La ville s'est déclarée à l'époque hors AGCS et c'était bien cela l'objet de la motion. De plus, en tant que président du groupe Front de Gauche du conseil départemental, il a voté contre un rapport présenté il y a quelques semaines sur le schéma départemental d'accessibilité des services au public qui ne fait que confirmer l'affaiblissement du pays en affaiblissant les services publics.

6- INFORMATIONS

6.1 - Décisions prises par délégation

Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises depuis la dernière séance.

15/12/2017	1.1	Marchés publics	2017-DEC-154	Marché de fourniture d'électricité pour deux bâtiments communaux
21/12/2017	1.1	Marchés publics	2017-DEC-155	Contrat de location de véhicules électriques
26/12/2017	7.10	Cimetière	2017-DEC-156	Attribution concession n° E 7/3 (cessionnaire PAONESSA Giuseppe)
26/12/2017	7.10	Cimetière	2017-DEC-157	Renouvellement concession n° N.0 T.17 (cessionnaire MANGIN née TOURMAN Elise)
26/12/2017	7.10	Columbarium	2017-DEC-158	Attribution case n° 117 CIRANNA Maria-Francesca
05/01/2018	7.10	Cimetière	2018-DEC-001	Renouvellement concession n° N 0 T 33 LAPANJE Pierrette (cessionnaire SEGHEZZI Giuseppe)
08/01/2018	1.1	Marchés	2018-DEC-002	Convention de formation 2018 en direction des élus
08/01/2018	7.10	Finances	2018-DEC-003	Aménagement de la rue du Commerce – tranche 2 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental
10/01/2018	7.10	Columbarium	2018-DEC-004	Attribution case n°119 CAQUARD Michèle
10/01/2018	7.10	Cimetière	2018-DEC-005	Renouvellement concession n° OU 19 07 LATORRE Giuseppina
08/01/2018	1.1	Marchés	2018-DEC-006	Avenant 2018 au contrat de maintenance du monte-handicapés à l'espace Wale
11/01/2018	1.1	Marchés	2018-DEC-007	Signature du marché de travaux de mise aux normes électriques de la salle des sports avec la société EIFFAGE ENERGIE
11/01/2018	1.1	Marchés	2018-DEC-008	Contrat de location - entretien de la fontaine à eau ANAPURNA 2FT
18/01/2018	1.1	Marchés	2018-DEC-009	Signature du marché de maîtrise d'œuvre avec OLC pour la réhabilitation de la rue du Commerce -2ème tranche
18/01/2018	7.10	Cimetière	2018-DEC-010	Renouvellement concession n° N 0 T 19 GRIMLER Serge (cessionnaire GRIMLER Marie)

18/01/2018	7.10	Finances	2018-DEC-011	Création d'un préau à l'école maternelle "Les Capucines" : demande de subvention auprès de l'Etat
18/01/2018	7.10	Finances	2018-DEC-012	Création d'un court de tennis couvert au complexe Aldo Platini : demande de subvention auprès de l'Etat
22/01/2018	7.10	Columbarium	2018-DEC-013	Attribution case n°118 LAFARGUE Claire
22/01/2018	7.10	Cimetière	2018-DEC-014	Attribution concession n° E 6/3 COFTIER Michèle
22/01/2018	7.10	Finances	2018-DEC-015	Travaux d'accessibilité handicapés - E.R.P. - programme 2018 : demande de subvention auprès de l'Etat
24/01/2018	7.10	Columbarium	2018-DEC-016	Attribution caverne n°11 DENIZART David
26/01/2018	7.10	Finances	2018-DEC-017	Indemnité de sinistre concernant l'effraction dans les locaux associatifs de l'école de Génibois
02/02/2018	1.1	Marchés	2018-DEC-018	Marché de fourniture et de pose d'un système de contrôle d'accès à la salle François de Curel - côté MJC avec la société CITEOS
06/02/2018	1.1	Marchés	2018-DEC-019	Contrôle technique des installations de traitement d'eau des bâtiments communaux

6.2 - Déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire informe le conseil des DIA prises depuis le dernier conseil :

IA 054 280 17 B0084	13 RUE DU COMMERCE	08/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 17 B0085	21 RUE DE L'HOTEL DE VILLE	08/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 17 B0086	103 RUE DE FRANCHEPRE	08/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 17 B0087	38 RUE DE FRANCHEPRE	18/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 17 B0088	38 RUE DE FRANCHEPRE	18/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 17 B0089	38 RUE DE FRANCHEPRE	18/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 17 B0090	38 RUE DE FRANCHEPRE	18/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 17 B0091	38 RUE DE FRANCHEPRE	18/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 17 B0092	38 RUE DE FRANCHEPRE	18/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 17 B0093	8 RUE SAINT THEODORE	18/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 17 B0094	12B RUE DU GENERAL MANGIN	18/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 17 B0095	18 RUE DU COMMERCE	18/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 17 B0096	RUE SAINTE CAROLINE	18/01/2018	Non Prémption

IA 054 280 17 B0097	RUE DE FRANCHEPRE	18/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 17 B0098	30B RUE SAINTE CONSUELO	18/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0001	4 RUE SAINT ALBERT	09/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0002	120 RUE DE FRANCHEPRE	12/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0003	25 RUE DU GENERAL CASTELNAU	19/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0004	24 RUE DU GENERAL DE GAULLE	22/01/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0005	34 RUE EUGENE BASTIEN	02/02/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0006	38 RUE DE FRANCHEPRE	05/02/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0007	38 RUE DE FRANCHEPRE	05/02/2018	Non Prémption
IA 054 280 18 B0008	128 RUE DE FRANCHEPRE	08/02/2018	Non Prémption

QUESTIONS ORALES

1/ Question de M. Savard au responsable de la commission développement durable

Question :

La mission qui vous est confiée, passe par une implication, reconnue comme devant être forte, par l'effort financier que les Joviciens y attachent.

Lors de la préparation de la riposte à l'ambition dangereuse de CEDILOR, vous vous êtes révélé incapable de positionner un rendez-vous de visite contradictoire du site dangereux, et ce, malgré la bonne volonté affichée de CEDILOR à ce propos.

De plus, vous vous trouvez de plus en plus souvent absent de débats en commissions, et en Conseil Municipal.

Loin de moi l'idée que la vie privée n'ait pas d'importance, au contraire, mais, si celle-ci freine l'action nécessaire pour l'exercice des fonctions que vous avez sollicitées, il faut en tirer les conséquences.

Quand déciderez-vous, ou d'exercer pleinement vos fonctions, ou d'en remettre l'exercice à qui saura l'assumer ?

Réponse de M. Gottini :

Monsieur le conseiller

En réponse à votre question, tout d'abord , 2 réflexions rapides. La première a trait bien évidemment au contenu : on a la désagréable impression que l'esprit de provocation et d'entretien de polémique stérile qui vous habitait en début de mandat et qu'on avait espéré voir disparaître est encore bien présent .La seconde porte sur la forme : je vous invite à adresser vos questions au responsable de la commission développement durable . En effet ,vos caprices sémantiques pourraient peut être entrainer un jour ,une erreur d'orientation de votre courrier et faire que vos questions ne soient pas suivies de réponses .Je le regretterais bien évidemment.

Vous souhaitez revenir sur le dossier CEDILOR .J'avais à l'époque clairement fait état des contacts entre nos services et CEDILOR (et à vous en particulier) et expliqué les raisons qui ont fait que la visite du site n'ait pas pu être réalisée. Je maintiens tout ce que j'ai dit en son

temps .Cependant , je n'ai sans doute pas été assez clair puisque semble-t il , vous ne semblez pas avoir compris .Je serai tenté de dire avec politesse , courtoisie et un fond d'ironie que si vous ne m'avez pas compris , c'est sans doute que je ne me suis pas expliqué suffisamment **simple**ment .En tout état de cause , même si une visite du site aurait pu être intéressante , je doute fort qu'elle ait pu modifier le sens de la motion que nous avons votée tant le copieux dossier fourni par CEDILOR (et que vous avez-vous-même décortiqué) était inquiétant .

Vous évoquez mes quelques absences (que vous qualifiez comme étant de plus en plus nombreuses) au sein des commissions et en conseil municipal . Je ne les nie pas mais il est évident que lorsque l'on assiste à toutes les réunions habituellement , les absences épisodiques se remarquent plus facilement. Implicite

ment , vous souhaitiez peut être souligner mon assiduité habituelle .Pour votre gouverne , je vous rappelle que j'ai une activité professionnelle intense , qui l'est devenue encore un peu plus depuis plusieurs mois suite au départ en retraite de 2 de nos confrères non remplacés et l'indisponibilité périodique mais récurrente d'une consœur .Vous voyez bien là ,monsieur le conseiller,qu'il n'y a aucune place pour la vie privée que je privilégierais à vos yeux. Et puis , monsieur le conseiller , je vous rappelle que toute activité professionnelle a des contraintes qui sont chez moi et chez mes confrères particulièrement fortes .Vous semblez l'avoir oublié ou peut être ne les avez-vous jamais vécues .Et par ses temps difficiles , j'ai priorisé mon action en soulageant d'abord les peines et les maux de nos concitoyens .Mais n'ayez crainte , je ne me suis coupé à aucun moment de la vie municipale ;les moyens techniques nouveaux que vous semblez pourtant bien maîtriser m'ont permis de rester actif à des heures sans doute inhabituelles pour vous (bien avant votre café du matin et bien après votre tisane du soir).

Et puis cerise sur le gâteau .Vous évoquez clairement ma démission. Je vous rassure de suite en vous confiant que je n'y avais jamais songé .Vous jouez là parfaitement votre rôle de conseiller municipal d'opposition mais de votre part , nous aurions pu nous attendre à un tout petit peu mieux .Et par la question écrite que vous venez de me poser , vous êtes devenu à mes yeux, monsieur le conseiller, l'incarnation peu glorieuse du conseiller municipal opportuniste habité par une ambition non avouée mais palpable . Je serai tenté de dire que vous venez de nous faire une « SAVARD low cost ». Mais comme je suis toujours attentif aux suggestions émanant de cette assemblée je vous promets d'y réfléchir mais à condition que vous grandissiez un jour, en évoluant .Et à la vitesse à laquelle vous avez décidé de grandir , je crains fort ,monsieur le conseiller ,que vous ne soyez contraint de me supporter encore quelques années.

2/ Question de M. Savard à Monsieur le Maire

Grande est ma satisfaction de constater enfin une volonté de fusion de communes, fusion que j'ai déjà souhaitée au sein de ce Conseil Municipal.

Outre la cohérence en termes de populations, de notables économies vont en ressortir. Évidemment, des économies d'échelle, ainsi que de meilleures ressources étatiques.

Mais encore, l'abandon du dispendieux et mal positionné quartier prétendument "écologique". En effet, à part des raisons prétextes, le seul vrai motif de ce quartier à un emplacement défavorable, mais seul disponible à Jœuf, est de construire du logement générateur de recettes fiscales municipales. Sur le territoire de la Commune Nouvelle, des lieux favorables existent. Et puis, la mise en place d'un exercice de forte démocratie. En consultant les citoyens sur le projet :

1. Nous allons présenter un programme pluriannuel de fonctionnement et d'orientation,

2. Nous allons tenir compte exactement des résultats, commune par commune,
3. Nous allons démontrer qu'il n'y a pas de petits arrangements entre amis, en affichant clairement que, pendant la période de transition, aucun des 4 Maires actuels ne se portera candidat à la fonction de Maire de la ville Nouvelle. Évidemment, après la transition, en 2020 (ou 2021 si le Gouvernement repousse les élections municipales), la situation sera renouvelée, et le débat électoral reprendra son chemin habituel.

Voici là un bel exercice de démocratie locale à mettre en œuvre.

Je fais de ces conditions des conditions non négociables à mon accord.

En cas de rejet d'une seule de ces conditions, je ferais campagne contre le projet.

Sommes-nous sur la même orientation ?

Réponse du Maire :

Chacun reconnaîtra qu'il est parfois ardu de suivre le fil de votre pensée.

Lors de l'annonce de la commune nouvelle, j'ai rencontré toutes les composantes de notre conseil municipal à une exception près. J'ai d'ailleurs enregistré avec satisfaction une unanimité forte à ce sujet.

Nous sommes en train d'élaborer un schéma, une institution qui a à voir avec le siècle qui vient et qui dépasse largement la question de nos petites personnes. Nous travaillons sur le très long terme et nous assumons pleinement ce que nous devons être, en quelque sorte des prospecteurs d'avenir, et c'est ce que tous les partenaires rencontrés ont fait de belle manière.

Et puis, vous teintez cela immédiatement en parlant de conditions qui n'ont rien à voir avec cette stratégie sur le très long terme. Vous l'amendez par des considérations difficilement justifiables en allant jusqu'à dire qu'il ne faudrait limite pas de Maire, en tout cas, aucun des Maires en place. Cette vision est un peu particulière, voire bizarre, et n'a rien à voir avec la stratégie forte qui est posée, le projet et l'ambition que nous avons.

Je regrette cette dichotomie difficilement justifiable.

Je resterai sur la considération générale, sur l'audace de ce que nous portons et ce que nous sommes en train de défricher pour l'avenir de la vallée de l'Orne, c'est cela qui m'importe le plus.

Après, je ne peux pas lire dans le marc de café, on verra bien ce qui se passera en 2020 ou 2021.

3/ Question de M. Thiébault à Monsieur le Maire

Il y a un an, vous nous annonciez avoir confié à Ms Gottini et Savard la mission de négocier avec la Communauté de Communes OLC, le transfert de compétences (équipements) de la ville de Joeuf à la Communauté de Communes OLC.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous faire un point précis et argumenté sur l'évolution de cette mission ?

Réponse du Maire :

Je ne sais pas d'où vous tenez cela. Il ne m'appartient pas de les gérer alors je vous laisse le soin de gérer vos fantasmes.

4/ Question de M. Thiébault à Monsieur le Maire

Il y a plus d'un an, vous nous annonciez avoir confié à M. Bergé une mission primordiale pour l'avenir de la ville de Joeuf : elle concernait la réhabilitation de l'ex Franprix.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous faire un point précis et argumenté sur l'évolution de cette mission ?

Réponse du Maire :

Tout d'abord, il n'y a jamais eu de Franprix à Joeuf, alors venant d'ailleurs, cela ne m'étonne pas de vous, c'est révélateur de ce qui vous anime. Vous aurez donc appris quelque chose ce soir.

Ceci dit, j'ai effectivement demandé à M. Bergé de suivre avec moi cette étude. Je l'ai déjà évoquée à plusieurs reprises au conseil municipal, nous sommes dans la phase de réalisation de l'étude bourg-centre. D'ailleurs des réunions sont prévues la semaine prochaine à ce sujet. Il y a encore quelques jours, j'ai eu un contact avec le propriétaire de l'ancien Leaderprice que je dois bientôt rencontrer et que je vais mettre en relation avec l'EPFL. Je rappelle, qu'à ma demande, cette étude a été élargie à Auboué et Homécourt. C'est dans ce cadre que l'étude va déboucher sur un certain nombre de préconisations.

Quand le moment sera venu, le conseil municipal sera destinataire de ces informations.

Après réflexion sur la 1^{ère} question de M. Thiébault, M. Gottini fait savoir au Maire qu'il voulait peut-être évoquer la CLECT au sein d'OLC. Si c'est le cas, le Maire lui demande d'être plus attentif à ce qui est dit en séance de conseil municipal.